Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 067-216700732-20260410-2026041019-DE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 avril 2026

Nombre des membres du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres qui ont assisté à la séance : 25

Sous la présidence de M. le Maire, Stéphane SGRIST

Présents :
M. Christophe ELSAESSER, Mme Christine GILL, M. Denis WACHBAR, Mme Marie-Christine LEGRAND, M. Jonathan WEBER, Mme Sophie OTTENWAELDER-BRIAIS, M. Fabrice GALLIOT, Adjoints au Maire
Mme SYLVESTRE Marie-Antoinette, M. BARTH Jean-Paul, Mme BEZIER Anne, M. DEYBER Marc, Mme GUTHAPFEL Nadine, M. GOETTELMANN Michel, M. DREISZKER Manuel, Mme ABDELNEBI Linda, Mme CRISTIANI Manuela, Mme DUSSOURD Sabrina, M. JEUDY Raphaël, Mme HUART Justine, M. TORTOSA Antoine, M. BECK Laurent, Mme DEMAY Sandrine, Mme SADOWNICZYK Bénédicte, M. SCHMITT Damien, Conseillers municipaux

Absences excusées :
Mme CARL-DORIDANT Anne-Catherine donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK
Mme MARTORANA Flavie

5. Désignation des représentants de la commune

RAPPORTEUR : M. le Maire

5.2. Organismes divers

5.2.9. GAS

DELIBERATION D20260408/19

La commune adhère au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin. Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la commune au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin qui, depuis plus de 60 ans, mène une action sociale en faveur des agents des collectivités territoriales du Bas-Rhin et a conclu, à ce titre, divers partenariats (CNAS, CEZAM, Garantie Obsèques) et octroie diverses aides et secours. Il regroupe 324 collectivités du Bas Rhin (communes, comcom, SPL, missions locales, offices de tourismes, SEM,...) et compte plus de 9620 bénéficiaires dans le département.

Considérant que l'action sociale en faveur du personnel est une dépense obligatoire de la commune,
Considérant que le Groupement d'Action Sociale du Bas Rhin, permet à la commune d'assurer cette obligation de manière sécurisée et d'offrir un panel de prestation très large,
Vu l'article 88-1 de la loi n° 84 - 53 du 26 janvier 1984,
Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 6478 et 6455 (pour la Garantie Obsèques) du plan comptable,
Approuve le renouvellement de l'adhésion au GAS/CNAS afin de faire bénéficier ses agents d'une action sociale prévue par la loi à compter du 01/01/2026 ;
Approuve l'inscription au budget de la somme y afférant sur la base (2026) de :

Publié le : 13/04/2026 16:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/58506

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 067-216700732-20260410-2026041019-DE

- *Cotisation GAS : 19 € X nbr d'agents*
- *Cotisation CNAS : 233 € X nbr d'agent*
- *Cotisation GARANTIE OBSEQUES :*
 - *moins de 65 ans 40 € ;*
 - *année des 65 ans et plus « SEUL » 50 € ;*
 - *année des 65 et plus « FAMILLE » 80 €.*

DESIGNE

- M. Christophe ELSAESSER en tant que délégué élu auprès de cette association,
- Mme Mélanie SEATI en tant que déléguée agent,
- Mme Emilie SCHUTZ en tant que correspondante ;

APPROUVE les conditions d'adhésion et d'application ;

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 10 avril 2026

Stéphane SIGRIST
Le Maire,

M. Jean-Paul BARTH
Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE CHATENOIS
Bas-Rhin

Publié le : 13/04/2026 16:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/58506